

Commune de Saint-Sulpice

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 Juillet 2025

En l'an 2025, le 30 Juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Claudine Landes, Maire.

Date de la convocation : 24 Juillet 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Chalié Maurice, David Eddy, Delfour Monique, Fouinat Catherine, Landes Claudine, Lohézic Gérard, Pégourié Claude, Périé Jean-Michel

Absents excusés : Plenacoste Alain pouvoir à M. Chalié, Lafon Thibaut

Mme Claudine LANDES, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Catherine Fouinat est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

La séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente séance
2. Révision des statuts du SIVU
3. Avis sur la participation financière au recours de la commune de Marcilhac auprès tribunal administratif
4. Point bornage des falaises
5. Validation du bulletin municipal
6. Questions diverses

1 / Approbation du PV de la séance du 12 Juin 2025

Le compte-rendu de la séance du 12 Juin est adopté à l'unanimité.

2 / Révision des statuts du SIVU

Il s'agit en tout premier lieu de faire en sorte que le SIVU soit l'employeur des salariés et ainsi d'éviter aux communes employeurs, notamment la commune de Saint-Sulpice, de faire l'avance de sommes très importantes en faisant l'avance des salaires. Il est rappelé que cela donne un important surcroît de travail à la secrétaire.

Lecture est faite du projet de révision des statuts.

Vote à l'unanimité

3 / Avis sur la participation financière au recours de la commune de Marcilhac auprès tribunal administratif

Suite à la décision de la DASEN de supprimer le poste d'enseignante de Marcilhac avec un manque flagrant de concertation, en contournant délibérément la loi en vigueur à savoir : pas de fermeture de classe devant aboutir à fermer l'école du village sans l'accord du Maire de la Commune concernée, la mairie de Marcilhac a décidé de porter plainte dans le but d'obtenir l'annulation de cette décision arbitraire.

Il est proposé aux conseils municipaux des villages formant le RPI de s'associer à ce recours. L'intervention d'un avocat est indispensable.

Coût estimé: 5 000 euros 50 % à la charge de Marcilhac et 50 % à la charge des communes membres du SIVU soit 2500 € ce qui équivaut à 500 € par commune.

Vote : Pour 5 - Contre 3 dans la mesure où les autres communes s'associent

4 / Point bornage des falaises

On se souvient que le bornage avait été demandé suite aux pierres qui étaient tombées sur la toiture de la maison de Mme Vélien en 2024.

Après discussions, seuls Maurice Chalié, Monique Delfour et la Commune avaient donné suite car directement en contact géographique avec la zone à sécuriser.

Le géomètre contacté a pris l'avis de l'ordre des géomètres afin d'établir son rapport avec certitude. Il viendra en mairie le 31 juillet à 14h, le conseil est invité à assister à cette réunion.

5 / Validation du bulletin municipal

Celui-ci est présenté avec environ un mois de retard par rapport aux habitudes compte tenu de la surcharge de travail à laquelle Claudine Landes a dû faire face ces derniers mois et notamment lors de l'inauguration de la mairie.

Validé à l'unanimité

6 / Questions diverses

- Mise aux normes électricité de l'école : suite au passage du bureau VERITAS, l'intervention d'un électricien a été sollicitée, un devis de 1 424,40 € a été établi. Ces travaux concernant la mise en sécurité des locaux seront effectués la semaine prochaine.

- Une réunion de la commission voirie se tiendra sous peu. En effet, on nous demande de nous positionner concernant nos demandes pour l'année prochaine. Claudine Landes s'est entretenue avec Alain Pacot et Stéphane Thuillier du Grand-Figeac à propos du mur de soutènement du bas de la voie communale numéro 1. Le montant estimé des travaux est de 40 000 euros. L'enveloppe « ouvrages d'art » devrait être mobilisée pour un montant de 19 000 euros et « l'enveloppe solidarité » pour 12 000 euros ce qui laisserait un reste à charge de 9 000 euros (répartis sur deux ans) pour la commune. On ne peut que se féliciter d'un tel accompagnement.

Claudine Landes a également posé la question concernant le goudronnage du Chemin du Rat. Le dossier est en cours d'étude et sera présenté lors de notre commission voirie. Le souci est d'ordre financier car la commune a dû investir une somme importante en 2024 pour la sécurisation d'une partie de la falaise au Barry du Four.

- Sécurité : se renseigner sur le prix d'un feu tricolore à mettre dans le centre village pour empêcher la vitesse excessive.

- Sécurité : proposition de conclusion d'une Convention relative à la participation citoyenne : lecture est faite du courrier de Madame la Préfète en date du 15 juillet

Décision : personne n'est volontaire

-Le vendredi 8 Août à 11h aura lieu en mairie une rencontre avec l'AELC (association environnementale

Lot Célé) dont l'un des buts est la lutte contre le projet de parc photovoltaïque à Tour de Faure. Tous les membres du Conseil Municipal y sont conviés.

- Projet de création d'un espace Trail : le Grand-Figeac a envoyé un questionnaire afin de recenser les éléments communaux à faire découvrir, le document à remplir est remis à Monique Delfour

- A partir du jeudi 4 Septembre, et tous les premiers jeudis du mois, une coiffeuse sera présente en mairie pour qui le souhaite. Info à communiquer aux habitants.

- Lecture est faite d'une demande d'un pizzaiolo désirant un emplacement en Vallée du Célé
Des renseignements supplémentaires doivent être obtenus avant de se prononcer.

- Demande concernant l'organisation d'une soirée d'une guinguette par des particuliers (concept food-truck). Eddy David s'occupe de contacter les demandeurs

- Document proposant des moyens pour piéger le frelon asiatique : il sera transféré aux membres du conseil et le point sera réétudié

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Prochain conseil fixé le 17 Septembre